



Papillomavirus : Pourquoi le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus est-il si long à se mettre en place ?

PREVENTION Depuis 2018, le dépistage du cancer du col de l'utérus est devenu systématique, mais de nouvelles recommandations et son non-remboursement court-circuitent le message de prévention

Oihana Gabriel



Illustration du collectif HPV maintenant qui milite pour que le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus privilégie le test HPV, plus fiable que le frottis. — *O. Gabriel / 20 Minutes*

- **Le cancer du col de l'utérus est lié au papillomavirus, qui dans une minorité de cas provoque des lésions cancéreuses.**
- **Pour lutter contre ce cancer, qui provoque 1.000 décès par an, un dépistage organisé a été lancé en 2018. Mais les recommandations ont évolué en 2019, priorisant le test HPV... qui n'est toujours pas remboursé.**
- **La Société Française de Coloscopie et de Pathologie Cervico-Vaginale souhaite mettre la pression pour que les choses avancent plus vite.**

Depuis 2018, la France a lancé un programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Mais les premières invitations à réaliser un examen gynécologique ne devraient arriver dans les boîtes aux lettres qu'en ce début 2020. Pourquoi ce délai ?

Pourquoi un dépistage organisé ?

Après le cancer du sein et colorectal, le cancer du col de l'utérus est **le troisième à bénéficier d'un dépistage systématique**. Pourquoi ? Ce cancer, assez rare, avec **3.000 cas par an, mais 1.000 décès**, est évitable. **Lié au virus HPV**, il peut être détecté tôt, grâce au frottis, examen gynécologique que toutes les femmes sont invitées à faire tous les trois ans, quand elles sont suivies par un gynécologue. Sauf que 40 % des Françaises ne suivent pas ces recommandations. Voilà pourquoi la France a décidé **en 2018 d'inviter toutes les femmes à réaliser un frottis, entre 25 et 65 ans, par courrier individuel**.

« Le vrai enjeu, c'est de faire adhérer la population au dépistage et de prendre en charge correctement ces femmes, précise Christine Bergeron, vice-présidente de la **Société Française de Coloscopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV)**. Avec le **test HPV**, on espère atteindre les femmes qui ne sont pas suivies par un gynécologue », **rappelant que ce test peut se faire en auto-prélèvement**. « Il faut bien comprendre que ce dépistage sert à diagnostiquer des lésions pour éviter un cancer, introduit Xavier Carcopino, secrétaire chargé des affaires nationales de la SFCPCV. Les femmes nous disent, moi je me sens en pleine forme, je n'ai pas besoin de réaliser un frottis. Mais ces lésions sont asymptomatiques. »

Le frottis, c'est fini ?

Mais depuis 2018, peu de femmes ont reçu ces invitations à consulter... Il faut dire qu'entre-temps, les recommandations ont évolué. **Depuis juillet 2019, la Haute autorité de santé souhaite qu'on utilise le test HPV** en première intention chez les femmes entre 30 et 65 ans, chez lesquelles il s'avère plus efficace que l'examen cytologique. « Le frottis, c'est pas fini, c'est plutôt qu'il n'a plus la même place », résume Christine Bergeron. En effet, Ce test HPV, plus fiable permet un premier tri, pour ensuite, s'il est positif, passer par le frottis, à partir du même prélèvement. Si ce frottis est à son tour anormal, la patiente devra passer par une **coloscopie**.

En revanche, pour les femmes de 25 à 30, c'est toujours le frottis qui est indiqué. Pourquoi ? « Ce qui compte c'est qu'elles soient dépistées quel que soit le test ! insiste le secrétaire de la SFCPCV. Le problème, c'est qu'entre 25 et 30 ans, il y a beaucoup d'infections transitoires. » Qui n'évolueront pas en lésions pré-cancéreuses et disparaîtront sans traitement. Si le test HPV était indiqué, beaucoup de ces jeunes femmes risqueraient de s'inquiéter sans raison, voire de réaliser des examens et traitements inutiles. Car il faut garder en tête qu'environ 80 % des hommes et des femmes seront un jour infectés par ce papillomavirus... sans aucun signe ou conséquence.

Des invitations pas à jour

Où en est-on actuellement ? Après des décennies de dépistage par frottis, il faut que les médecins adoptent ce nouvel examen et l'expliquent à leurs patientes. et que les centres régionaux, qui pilotent ce dépistage des cancers, se mettent à jour. « Pour l'Ile-de-France, les invitations sont parties en décembre, avec une invitation à réaliser un frottis pour les femmes de plus de 60 ans, car elles risquent davantage d'être perdues de vue », précise Christine

Bergeron. En effet, une fois les grossesses passées, la ménopause installée, beaucoup de femmes ne consultent plus de gynécologues et risquent donc de passer sous les radars de la prévention. Mais pourquoi ces courriers recommandent un frottis plutôt qu'un test HPV ? « La HAS a fait l'annonce en juillet 2019, mais les organismes qui gèrent le dépistage sont encore basés sur le frottis », reconnaît Xavier Carcopino. Et pour le moment chaque centre régional gère ce dépistage comme bon lui semble. Mais si l'on en croit la SFCPCV, cette modification pourrait connaître un coup d'accélérateur. En effet, dans les prochaines semaines, une éventuelle publication au Journal officiel pourrait imposer à toutes les régions de recommander le test HPV plutôt que le frottis.

Un test recommandé, mais pas remboursé

Si cette transition progressive n'est pas forcément anormale, ces gynécologues alertent sur un frein de taille : pour le moment le test HPV n'est pas remboursé. [Pourtant, dans ses recommandations](#), la HAS demandait « une évolution de la codification de l'acte de dépistage et une prise en charge intégrale par l'assurance maladie, sans avance de frais, pour la réalisation du test HPV tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans ». « La transition, c'est toujours long, mais c'est problématique, confirme Xavier Carcopino. Actuellement, les gynécologues expliquent que le meilleur test, c'est le test HPV, mais qu'il faut déboursé entre 30 et 40 euros pour l'obtenir. Les rouages administratifs et le manque d'anticipation font qu'on se retrouve dans une situation un peu compliquée... » Ce qui crée de la confusion chez les patientes. Déjà qu'abandonner le frottis pour le remplacer par le test HPV n'est pas simple à intégrer, si ce dernier n'est pas remboursé, les femmes vont avoir du mal à l'adopter. « En gros, celles qui ont les moyens peuvent avoir un test plus efficace, et on se dirige vers une médecine à deux vitesses », tranche Xavier Carcopino.

Un frein financier d'autant plus problématique que les femmes les plus précaires, souvent éloignées du soin, ne pourront pas se procurer ce test payant. Bernard Huynh, trésorier de la SFCPCV rappelle tout de même que la loi de santé 2020 a mis en place un [haut conseil des nomenclatures](#) pour éviter ce genre de décalage. « Ce haut conseil va commencer à travailler en avril 2020 et nous préconisons que ce sujet soit prioritaire pour cette nouvelle instance », tance-t-il.